

Collecte de branches 2018

Vous avez procédé à l'entretien ou à l'émondage des arbres de votre terrain. Nous sommes heureux de vous informer que deux collectes de branches par année sont offertes gratuitement aux citoyens de McMasterville par la municipalité, soit une au printemps et l'autre à l'automne.

Collectes 2018

Printemps : Semaine du 16 au 20 avril
Automne : Semaine du 22 au 26 octobre

Dépôt des branches :

La date limite pour déposer les branches coupées est le dimanche précédant la semaine de la collecte. L'entrepreneur visitera qu'une seule fois les rues de la municipalité.

Voici les consignes à respecter pour s'assurer du bon déroulement de la collecte de branches :

- Placer les branches près de la rue aux dates indiquées;
- Les troncs doivent être orientés vers la rue;
- Le diamètre des branches ne doit excéder 5 pouces ou 13 centimètres;
- La longueur ne doit pas excéder 5 pieds ou 1.5 mètres;
- Les branches pêle-mêle ne seront pas ramassées;
- Les branches ne doivent pas être attachées afin de faciliter le transport.

Veillez noter qu'il est également possible d'apporter vos branches lors des journées prévues pour la collecte des matériaux secs. Consultez cette rubrique pour de plus amples détails. De plus, il est possible de disposer des branches de conifères (sous certaines conditions) lors des collectes de résidus verts. Veuillez consulter cette rubrique pour de plus amples détails. Il n'est plus possible de disposer de vos branches lors des cueillettes régulières d'ordures domestiques. Ces mesures contribuent efficacement à limiter la possibilité de propagation de l'agrile du frêne.